

La restauration des écosystèmes, à l'étude au CESE



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 13/09/2024

Saisine liée : [RESTAURATION DE LA NATURE : FACE À L'URGENCE, DONNONS L'ENVIE D'AGIR](#)

Formation de travail liée : [COMMISSION ENVIRONNEMENT](#)

75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative, 85 % des zones humides ont disparu, la déforestation continue d'être très importante, les écosystèmes aquatiques sont pollués selon la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en 2019.

Les scientifiques parlent d'une sixième extinction de masse pour qualifier le phénomène d'effondrement de la biodiversité et de dégradation des écosystèmes. Le règlement européen pour la restauration de la nature adopté en juin 2024 oblige les Etats-membres de l'Union à mettre en place des mesures de restauration efficaces pour couvrir au moins 20 % des superficies terrestre et maritime de l'UE d'ici à 2030.

Dans ce contexte, la commission environnement du CESE va élaborer un projet d'avis, qui vise à dresser un état des lieux des actions menées, à identifier les leviers d'actions et enfin à formuler des préconisations pour accélérer et démultiplier les actions et bonnes pratiques volontaires des acteurs pour la restauration des écosystèmes.

25 000 km de cours d'eau à courant libre d'ici à 2030
30 % des habitats en mauvais état sont à restaurer d'ici 2030, 60 % d'ici 2040 et 90 % d'ici 2050
3 milliards d'arbres devront être plantés d'ici 2030

Ces points sont quelques uns des objectifs de la nouvelle loi sur la restauration de la nature adoptée en juin par l'Union, qui engage les Etats à relever de nombreux défis pour sauvegarder et réparer l'ensemble des écosystèmes terrestres (dont forestiers), marins, d'eau douce et des espaces urbains. Pilier du Pacte vert, cette loi devra aussi contribuer à atteindre la neutralité climatique (exigée par l'Accord de Paris) et préparer au mieux l'action de l'Europe face aux conséquences du changement climatique.

La préservation et la restauration des écosystèmes, un engagement mondial à traduire en actions

Le bon fonctionnement des écosystèmes est essentiel à la vie des populations humaines et aux activités économiques, dont elle est un des socles souvent ignorés. Plus de la moitié du PIB mondial dépend en effet des matériaux et des services fournis par les écosystèmes : matières premières pour l'industrie et la construction, molécules encore en partie inexplorées et utiles à l'agriculture et à la médecine.

Les traités, accords et autres conventions alertent et appellent le monde à l'action depuis plusieurs décennies. Du Sommet de la Terre de Rio en 1992 aux COP, la quasi-totalité des Etats considèrent la conservation de la biodiversité comme étant une « préoccupation commune à l'humanité ».

En France les Stratégies nationales de la biodiversité 2030 (SNB, SNB2 et [SNB3 -voir avis du CESE](#)) se succèdent pour assurer la réalisation de ces objectifs dans notre pays.

Il y a certes des avancées, mais encore insuffisantes au regard des risques d'effondrement irréversible qui menacent les écosystèmes.

Le CESE poursuit son travail pour la biodiversité

Dans ce contexte, le CESE apporte l'éclairage précieux de la société civile agissante avec les nombreux acteurs qui le compose, parfois aux intérêts divergents mais prêts à débattre et dégager un consensus et des voies de passage pour la préservation de la biodiversité. Dans la continuité de [ses nombreux avis sur le sujet](#), la Commission Environnement se saisit à nouveau de cette question avec l'élaboration d'un projet d'avis qui visera à :

- dresser un **état des lieux** des actions menées ;
- identifier les **leviers** susceptibles de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces pour atteindre ces objectifs, notamment le récent règlement européen et le plan national de restauration afférent ;
- faire des propositions sur l'organisation des débats concernant la **planification de la restauration** ;
- formuler des préconisations visant à **accélérer et démultiplier les actions** et bonnes pratiques volontaires des acteurs (particuliers, propriétaires fonciers, entreprises, associations, collectivités territoriales) pour contribuer à la restauration des écosystèmes.

La [Commission Environnement](#) du CESE a désigné [Julie Marsaud](#) et [Alain Durand](#) pour présenter ce projet d'avis en plénière au plus tard fin 2024 ou début 2025.